



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MARS 2025**

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 39**

Mis en ligne le :

L'an deux-mille vingt-cinq et le vingt-sept du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON – M. MONDOLONI- Mme CZURKA -M. AMAR – Mme MORBELLI – M. MERSALI- Mme CUIILLIERE – M. GARDIOL – Mme ATTAF – M. PORTE – Mme NERSESSIAN – M. MICHEL – Mme DESCLOUX – M. PIQUET – M. RENAUDIN – M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY – Mme MICHEL – Mme RAFIA – Mme ROSADONI – Mme BERTHOLLAZ – Mme ROVARINO – - M. MATHON – M. JESNE – M. SAURA – M. MENGEAUD – Mme MERAKCHI – M. SAHRAOUI – M. LICCIA – M. BOCCIA -- M. ALLIOTTE- M. SANCHEZ – Mme PIOMBINO – M. LARLET – M. BORELLI

Pouvoirs : M. DE SOUZA à M. SAURA / Mme CHAUVIN à Mme MICHEL/Mme SAHUN à M. ALLIOTTE / M. WAHARTE à M. SANCHEZ

Absents :**Secrétaire de séance** : M. Malick SAHRAOUI**BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS OPEREES PAR L'EPF PACA EN 2024 – ZAC CAP HORIZON****N° Acte : 3.6**

Délibération n°25-49

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le partenariat engagé entre la Ville de Vitrolles et l'Etablissement Public Foncier PACA (EPF PACA), permettant à cette dernière de procéder à des acquisitions ou des cessions foncières, conformément aux Conventions d'Interventions Foncières.

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 200 habitants, par une personne publique agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, doit donner lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Vu que le bilan doit être annexé au compte administratif de la commune.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant que l'Etablissement Public Foncier PACA a procédé à des acquisitions et des cessions au titre de l'année 2024, conformément au tableau joint, soit des montants totaux de 5 462 484,60 €, pour les cessions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

APPROUVE le bilan des acquisitions et des cessions opérées par l'EPF PACA, au titre de l'année 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT que ce bilan sera annexé au compte administratif 2024 de la Commune de Vitrolles.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE



Annexe Point XX

Commune
VITROLLES

Type acte
Cession

N° acte	Libellé Convention	Site	Date Acte	Montant Acte HT	Adresse	Parcelles
001002	CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SUR LE SITE AYMARDES-COUPERGNE-LES ESTROUBLANS-CAP HORIZON EN PHASE RÉALISATION	Cap Horizon	23/09/2024	5 428 475,97	35-38 Rue d'Athènes, Les Estroublans - 13127 VITROLLES - Parcelles Ci 48 et 46	13117-C10048 ; 13117-C10046
001002	CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SUR LE SITE AYMARDES-COUPERGNE-LES ESTROUBLANS-CAP HORIZON EN PHASE RÉALISATION	Cap Horizon	23/09/2024	34 006,63	Comperigne - 13127 VITROLLES - Parcelles Ci 26 - 27 et 28	13117-C10026 / 13117-C10027 ; 13117-C10028
Total				5 462 484,60		



